

PROCÈS-VERBAL COMMISSION SPORTIVE

Réunion

En visioconférence **Mardi 28 octobre 2025**

Président : M. Thierry CORROYER

Présents : MM. Michel BOURNEZ - Joël EUVRARD - Gérard GEORGES - Christophe GIRARDET - Michel NAGEOTTE- Thierry NAPPEY

Excusés : MM. Stéphane BEGEL - Nicolas VUILLEMIN

Assistent : Mme Manon VIF - M. Guillaume COLIN

Le délai pour modifier le jour d'une rencontre est de 10 jours à partir de la date de la validation de l'accord par le club adverse :

RAPPEL de l'article 4.3 planning de la journée suite aux modifications des règlements 2025/2026 votés lors de l'AG de la Ligue en date du 23 juin 2025

3. Planning de la journée

Pour les compétitions Seniors, en dehors des matchs disputés en nocturne, les rencontres sont programmées à 15 H le dimanche, sauf pendant la période du 1er novembre à fin février où les rencontres débiteront à 14 H 30. Pour les compétitions jeunes, les horaires des matchs sont fixés chaque saison par la commission sportive régionale.

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée par le biais du module prévu dans Footclubs au moins **dix (10)** jours avant le match.

Dans les **dix (10)** jours précédant la rencontre, toute demande de modification devra être introduite via l'adresse officielle électronique du club auprès du Secrétariat de la Ligue avec l'accord du club adverse, ou par dérogation sans l'accord du club adverse, en cas de force majeure justifiée.

Toute demande de modification qui n'est pas homologuée par la Ligue est sans objet. Le résultat d'un match joué à une autre date, en un autre lieu ou à une autre heure que ceux fixés ou homologués par la Ligue, est susceptible de non homologation. La commission compétente statuera sur les suites à donner.

REGLEMENT TERRAIN IMPRATICABLE

L'impraticabilité du terrain est définie :

- soit par les critères retenus par les Lois du Jeu,
- soit par la production d'une interdiction par le propriétaire privé,
- soit par la production d'une interdiction par le propriétaire public pour respecter le protocole d'accord entre l'Association des Maires de France (AMF) et la FFF (Ligue et Districts).

La commission Régionale Sportive rappelle qu'il existe trois types de procédure en fonction des situations sur lesquelles s'appuyer :

- Procédure N°1 : jusqu'au vendredi 16 heures
- Procédure N°2 : le vendredi après 16 heures
- Procédure N°3 : pour les rencontres programmées en semaine doit se fier aux procédures 1&2.

De plus, nous vous rappelons qu'il existe des cas spécifiques lors des annulations de match :

1. Annulation de lever de rideau
2. Annulation générale

1- MASCULINS

SENIORS

1.1 – COUPE DE FRANCE CREDIT AGRICOLE

La commission communique les 9 équipes qualifiées pour le 7^{ème} tour de la Coupe de France (sous réserves des procédures en cours) :

- FC SOCHAUX MONTBELIARD (N)
- RACING BESANCON (N3)
- ASPTT DIJON (N3)
- CA PONTARLIER (N3)
- FC CHALON (N3)
- FC MONTCEAU BOURGOGNE (R1 Herbelin)
- IS/SELONGEY FOOTBALL (R1 Herbelin)
- VILLARS L'ISLE ST MAURICE BLUSSANS (R2 Bonglet)
- ***AS QUETIGNY (R2 Bonglet) ou AS GARCHIZY (R1 Herbelin)***

1.2 – CHAMPIONNATS

Match n° 53426500 : R3 groupe G : BESSONCOURT ROPPE LARIVIERE – ASFC BELFORT du 2 novembre 2025

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour inverser la rencontre. Elle se déroulera le samedi 1^{er} novembre 2025 à 17h00 au stade des Trois Chênes à Belfort.

Le match retour aura lieu le dimanche 22 mars 2026 à Larivière.

En raison de la participation au 7^{ème} tour de la Coupe de France Crédit Agricole, les matchs suivants sont reportés à une date ultérieure :

R1 Herbelin groupe A :

- 53420684 : ASA VAUZELLES – FC MONTCEAU BOURGOGNE
- 53421843 : USC DIJON – IS/SELONGEY

R2 Bonglet groupe B :

- 53423893 : QUETIGNY – IS/SELONGEY 2

R2 Bonglet groupe C :

- 53422831 : LEVIER – VILLARS L'ISLE ST MAURICE BLUSSANS

1.3 – COUPE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

La commission décide de reporter les matchs de Coupe Bourgogne Franche Comté suivants au mardi 11 novembre 2025 à 14h30 :

Coupe Bourgogne Franche Comté :

- 55036660 : FC MACORNAY VAL SORNE – CCS VAL D'AMOUR MONT SOUS VAUDREY
- 55036910 : US LES ECORCES – AS DANJOUTIN ANDELNANS MEROUX
- 55036654 : ARCADE FOOT PAYS LUNETIER – FC RIOZ

En cas de terrain impraticable, les clubs devront trouver un terrain de repli si nécessaire ou la rencontre sera automatiquement inversée, pour absolument pouvoir jouer la rencontre avant le prochain tour programmé le 30 novembre 2025.

2- JEUNES

2.1 – CHAMPIONNATS

Match n° 53387601 : U16R2 groupe B : GRAND BESANCON - CHEVIGNY ST SAUVEUR du 16 novembre 2025

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour inverser la rencontre. Elle se déroulera le samedi 15 novembre 2025 à 14H30 à la Plaine de Jeux de la Saussaie 2 à Chevigny St Sauveur.

Le match retour aura lieu le dimanche 3 mai 2026 à Grand Besançon.

Match n° 53425441 : U13R : CA PONTARLIER – DIJON FCO du 15 novembre 2025

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour repousser la rencontre au samedi 22 novembre 2025 à 12h00 au stade André Hammerli à Pontarlier.

2.2 – COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE

4^{ème} tour de la Coupe Gambardella Crédit Agricole qui se déroule le mardi 11 novembre 2025 à 14h30 :

FC GRANDVILLARS (U18R2)		FC CHALON (U18R1 LGE)	MATCH 1
AS BEAUNE (U18R2)		GJ PAYS RUDIPONTAIN (U18R2)	MATCH 2
CERCLE TALANT (District)		ENT. ROCHE NOVILLARS (district) ou RACING BESANCON (U18R1)	MATCH 3
FC DECIZE (District)		BESANCON FOOT (U18R2)	MATCH 4
JURA STAD' (District)		FC GUEUGNON (U18R1 LGE)	MATCH 5
FC SENS (U18R2)		FC MONTCEAU BOURGOGNE (U18R2)	MATCH 6
ASC ST APOLLINAIRE (U18R2)		JURA SUD FOOT (U18R1 LGE)	MATCH 7
ENT. VILLERS LE LACS/LES FINS (District)		CA PONTARLIER (U18R1 LGE)	MATCH 8

3- FEMININES

SENIORS

2.1 – COUPE DE FRANCE FEMININE

À la suite du match rejoué opposant Besançon Football à Jura Dolois Football, initialement arrêté en raison d'une blessure, la commission constate la qualification du club de Jura Dolois Football pour **la Finale Régionale de la Coupe de France féminine, laquelle se tiendra le dimanche 2 novembre 2025 à 15h00.**

JURA DOLOIS FOOTBALL (R1F)	-	AS CHATENOY LE ROYAL (D3F)	MATCH 5
----------------------------	---	----------------------------	---------

2.2 – CHAMPIONNATS

La commission sportive prend connaissance et informe les clubs [du report de leur match de championnat à une date ultérieure](#) :

Régional 1 Féminine :

- Journée 5 : 53561536 : JURA DOLOIS – AJ AUXERRE 2
- Journée 5 : 53561363 : IS SELONGEY - ALC LONGVIC 2 (*terrain impraticable*)

Régional 2 Féminine :

- Journée 5 : 53517833 : MONT SOUS VAUDREY VAL D'AMOUR - DYNAMO EVILLERS (*terrain impraticable*)

En fonction du parcours en Coupe de France Féminine des clubs, les dates de match remis possible sont les suivantes :

- Week-end du 22-23 novembre
- Week-end du 13-14 décembre
- Week-end du 07-08 février

[La commission décide de reporter les matchs de championnat suivants au Dimanche 23 Novembre 2025 à 15h00 :](#)

Régional 2 Féminine :

- Journée 5 : 53517370 : FC NEVERS – BESANCON FOOT

2.3 – CHAMPIONNATS

La commission décide de reporter les matchs de championnat suivants au Samedi 22 novembre 2025 à 15h00 :

U18F R1 :

- Journée 1 : 53518974 : VESOUL FC - DIJON ASPTT
- Journée 4 : 53518993 : MONTCEAU - CLAYETTOIS REUNIS

Concernant le souhait formulé par le club de l'AJ AUXERRE relatif à la programmation des rencontres de l'équipe U18R1 Féminine le dimanche à 11h00, hors période estivale :

La commission rejette la demande du club d'AJ Auxerre. Elle invite toutefois ce dernier à obtenir l'accord préalable de ses adversaires, compte tenu des déplacements importants engendrés pour les clubs visiteurs et de l'horaire matinal du coup d'envoi.

Le Président Commission Régionale Sportive



Thierry CORROYER

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football